

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT
Conseil Municipal
du 16 Décembre 2014 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, POULENARD Guy, THOMAS Irène, BLACHE Jean-Paul, BRUNON Doriane, DUMAS Christine, GIRARD Patrice, GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine, PEYRARD Georges, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane.

Excusé(s) :

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Le Conseil Municipal retire le point « Avenant à la convention de mandat – Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche » qui a d'ores et déjà fait l'objet d'un vote le 18 mars 2014.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Chrystelle GOURDON, Conseillère Municipale est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Délibération n° 2014 0092 : Modification des objectifs de prescription de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Conseil Municipal modifie les objectifs de prescription de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
Voir délibération compète affichée en Mairie.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0093 : Approbation de la modification n°1 du PLU

Le Conseil Municipal approuve la modification n°1 du PLU. Voir délibération compète affichée en Mairie.
Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0094 : Convention de création de service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol - Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay

Le Conseil Municipal approuve :

- la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme à l'échelle de l'Agglomération pour l'instruction des actes relatifs au droit des sols de notre commune ;
- le projet de convention à conclure entre notre commune et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay ci-annexé, précisant notamment les modalités de fonctionnement et de financement du service commun ;
- le montant de la participation de notre commune de 5 091 € pour l'année 2015, montant qui sera réajusté au réel lors du Compte Administratif.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0095 : Ouverture de crédits - année 2015

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0096 : Décision modificative budgétaire

Le Conseil Municipal décide de réaliser des modifications budgétaires.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0097 : Modification régime indemnitaire

Le Conseil Municipal modifie les enveloppes globales de régime indemnitaire.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0098 : Embauche personnel de remplacement – année 2015

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager une personne pour pallier les absences pour raison maladie ou autre du personnel communal pour l'année 2015.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0099 : Fixation des tarifs des salles municipales

Le conseil municipal fixe à compter du 1er janvier 2015, les tarifs des salles municipales suivants :

Salle polyvalente n°1-2-3 + cuisine

✓ Le dimanche de 08h00 à 20h00.....	150,00 €
✓ Du samedi 08h00 au dimanche 08h00	200,00 €
✓ Du samedi 16h00 au dimanche 20h00	200,00 €
✓ Du samedi 08h00 au dimanche 20h00	250,00 €
✓ Du vendredi 08h00 au dimanche 20h00.....	300,00 €
✓ Du jeudi 08h00 au dimanche 20h00.....	350,00 €

Salle polyvalente 2-3 + cuisine

✓ Du jour J 08h00 au jour J+1 08h00	100,00 €
✓ Le jour J de 08h00 à 20h00	60,00€

Salle du boulodrome

✓ 1 journée (soit du jour J 8h00 au jour J+1 8h00).....	120,00 €
✓ Du samedi 8 h 00 au dimanche 20 h 00	150,00 €
✓ Du vendredi 8 h 00 au dimanche 20 h 00	220,00 €

Chèque de caution

✓ Pour toute réservation.....	350,00 €
-------------------------------	----------

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0100 : Participation aux frais de scolarité – Institut Médico-Educatif « L'Envol »

Le Conseil Municipal décide de verser une aide financière de 47 € à l'IME « L'envol » qui accueille un enfant que nous comptons parmi nos habitants, au titre des frais de scolarité.

Nombre de votants : 14

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 1
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0101 : Subvention exceptionnelle « Téléthon » Association Française contre les Myopathies

Le Conseil Municipal octroie une subvention exceptionnelle de 700,00 € à L'ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES (A.F.M.) - 1, rue de l'Internationale - BP 59 - 91 002 EVRY Cedex.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0102 : Etude de la demande de subvention - Association « Si Sam Chante »

Le conseil municipal octroi à l'association « Si Sam Chante », une subvention de 200 €, à titre exceptionnel pour l'année 2014,

Nombre de votants : 15

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2	NPPAV : 1
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0103 : Renouvellement contrat assurance des biens

Le Conseil Municipal approuve le contrat de renouvellement pour l'assurance des biens, au titre de l'année 2014.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0104 : Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels - CIRIL

Le Conseil Municipal approuve le contrat de maintenance et d'assistance pour les logiciels « Gestion financière » et « Ressources Humaines » de la société CIRIL. La redevance trimestrielle s'élève à 293,24 € TTC au jour de signature, et sera revalorisée tous les ans. Le présent contrat prend effet au 1er janvier 2015 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par décision expresse, sans toutefois dépasser 3 ans.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0105 : Convention de partenariat en cas d'évacuation – Commune de Charnas

Le Conseil Municipal approuve la convention d'hébergement en cas de demande d'évacuation sur ordre préfectoral signée avec la Commune de CHARNAS qui prévoit un accueil de la population de CHARNAS (07) par notre Commune, et vice versa.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0106 : Convention Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL

Le Conseil Municipal approuve la convention relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0107 : Contrat de prestations de télésurveillance - PROSEGUR SECURITE HUMAINE

Le Conseil Municipal approuve le contrat de prestations de télésurveillance de la société PROSEGUR SECURITE HUMAINE. L'abonnement de télésurveillance s'élève mensuellement à 38,35 € hors taxe CNAPS et hors TVA, en sachant que le coût sera réactualisé selon les conditions de l'article 4 du contrat.
Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0108 : Rapport d'activités 2013 de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2013 de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay.
Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0109 : Désignation référents Programme d'Intérêt Général - Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay / Ardèche Verte

Le Conseil Municipal nomme au Programme d'Intérêt Général - Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay / Ardèche Verte, les référents suivants :

Référent titulaire	Référent suppléant
Monsieur Alain ARCHIER	Monsieur Patrice GIRARD

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 10.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le18 Dec. 2014....., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER



